

Résumés 17-18 juin 2021 (ordre alphabétique)

Monique Berthelon, avocate au barreau de Strasbourg

Rôle de l'avocat auprès des parents de mineurs victimes

***Résumé :** Le rôle de l'avocat auprès des parents de mineurs victimes d'abus diffère de celui de l'avocat qui s'adresse à l'enfant. Il s'agit à la fois d'informer et de préparer les parents pour qu'ils puissent eux-mêmes expliquer à leur enfant victime comment vont se dérouler les choses et qu'ils puissent le rassurer quant à la protection qu'ils vont lui offrir. Pour cela, il faut également aider les parents à surmonter leur propre peur de la procédure pour qu'elle ne devienne pas un frein inconscient pour l'enfant. Cette intervention est complémentaire à celle de l'avocat qui intervient dans la défense des mineurs victimes (qui sera selon le contexte soit un avocat différent soit le même avocat – mais avec un rôle différent) et qu'exposera Caroline Bolla.

***Éléments biographiques :** Monique Berthelon est avocate au barreau de Strasbourg depuis 1987. L'expérience acquise en droit de la famille et en droit pénal lui a permis de constater à maintes reprises les obstacles et les peurs au sein des cellules familiales et le frein qu'ils constituent à l'expression de la parole de l'enfant, d'où l'importance d'accompagner les parents pour qu'ils soient eux-mêmes en mesure d'accompagner l'enfant et de le rassurer.

Caroline Bolla, avocate au barreau de Strasbourg

Préparation et rôle de l'avocat dans les auditions de mineurs victimes

***Résumé :** L'intervention précisera le rôle de l'avocat auprès des mineurs victimes d'abus, d'abord pour l'audition de celles-ci et ensuite lors de l'éventuel procès.

La position de l'avocat d'enfant est différente selon que le mis en cause des abus est un des parents, voir les deux, ou un tiers.

Dans le cadre d'abus commis par un des parents, il faut distinguer le cas dans lequel les intérêts du mineur restent protégés par le parent non mis en cause, du cas où les intérêts du mineur sont en opposition avec ceux de ses deux parents qui ne le protègent pas suffisamment, et qui nécessite alors la désignation d'un administrateur ad hoc. L'avocat intervient alors soit directement pour le mineur, soit par désignation d'un administrateur ad hoc. Dans tous les cas, l'avocat d'enfant rencontre le mineur seul, hors la présence des parents, pour accueillir sa parole et tenter de traduire juridiquement les propos de l'enfant.

Cette démarche peut nécessiter beaucoup de temps selon l'âge du mineur, son degré de maturité, et les faits dont il a été victime. Dans l'hypothèse la plus souhaitable, cette démarche a lieu en amont de l'audition de l'enfant par les services enquêteurs, mais plus généralement, elle a lieu après la première audition.

À partir de la première rencontre avec le mineur, l'avocat l'accompagne pour toute audition ultérieure par les services enquêteurs, pour toute confrontation avec le mis en cause, et en cas d'ouverture d'une information judiciaire lorsque les faits sont de nature criminelle, pour toutes les auditions devant le juge d'instruction.

Lors de l'éventuel procès, le rôle de l'avocat du mineur est différent selon l'âge de la victime.

Lorsque le mineur est en âge d'y assister : il faut alors expliquer les rôles de chacun, les moments clés du procès, accompagner le mineur à sa prise de parole lorsqu'il le souhaite, le sens des peines possibles, les dommages et intérêts.

Lorsque le mineur n'est pas en âge d'y assister, l'avocat du mineur devra porter sa parole de façon autonome à celle de ses parents, évoquer ses propres préjugices, en complémentarité avec l'avocat des parents.

Les procédures étant longues, il s'agit d'offrir au mineur un référent, un tiers, qui travaille en partenariat avec les parents et leur avocat lorsque la situation le permet, mais qui doit être clairement identifié par l'enfant comme étant son porte-parole.

***Éléments biographiques :** Caroline Bolla est avocate au barreau de Strasbourg depuis 2008, partenaire de l'Association THEMIS, Association pour l'accès au droit des enfants et des jeunes. Ses domaines d'intervention sont le droit de la famille et le droit pénal, matières souvent imbriquées, dans lesquelles l'avocat du mineur a toute sa place, pour accompagner les mineurs à l'expression de leur parole.

Jacqueline Bouton, Juriste, Maître de conférences HDR à l'Université de Strasbourg :

Le traitement pénal des abus sexuels chez le mineur en droit français

*** Résumé :** Même si le code pénal ne fait pas référence à la notion de « pédophilie », les abus sexuels perpétrés sur des mineurs font l'objet de plusieurs dispositions répressives en droit français. Entre les qualifications de viol, d'agression sexuelle ou d'atteinte sexuelle, la différence est parfois délicate et fondée sur le consentement ou du moins l'expression du consentement de la victime ainsi que son âge. Ces abus peuvent aussi se traduire notamment par l'exploitation pornographique de l'image du mineur ou la prostitution. Depuis novembre 2020, une proposition de loi visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste est en cours d'élaboration.

***Éléments biographiques** : Jacqueline Bouton est juriste, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, HDR à l'Université de Strasbourg, UMR DRES - CEERE

Mireille Cyr, professeure au département de psychologie de l'Université de Montréal :

Le protocole du NICHD – Recueillir la révélation des enfants sans modifier leur parole : l'importance d'un questionnement non suggestif

***Résumé** : Recevoir des révélations de la part des enfants au sujet de mauvais traitements qu'ils subissent est une situation déstabilisante pour laquelle notre réponse doit être appropriée. La réaction de l'adulte à cette révélation et son influence potentielle sur la parole de l'enfant seront examinées en abordant la suggestibilité des enfants, de même que leur capacité sur le plan du langage. L'effet du type de questions utilisées par l'adulte sur les allégations et la mémoire de l'enfant sera démontré à travers des exemples des questions les moins risquées pour obtenir un récit qui est fiable. Le protocole du NICHD présenté dans son ouvrage *Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime : De la théorie à la pratique* vise à faire une audition des enfants victimes d'abus en évitant toute suggestion. Cette méthode qui a fait ses preuves est de plus en plus employée à travers le monde

***L'auteure** : Mireille Cyr est professeure au département de psychologie de l'Université de Montréal. Depuis plus de vingt ans, ses projets de recherche ont porté sur la thématique des agressions sexuelles envers les enfants. Ces recherches, réalisées en collaboration avec les intervenants du milieu policier et des centres d'aide à l'enfance, ont donné lieu à de nombreuses publications en langue française et anglaise.

***Publications** : Elle vient de publier chez Dunod la 2^{ème} édition de l'ouvrage intitulé : *Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime : De la théorie à la pratique*.

Félix Delaporte, magistrat, ancien juge des enfants

Le rôle du juge.

***Résumé** : Comment accompagner les victimes d'abus sexuels intrafamiliaux et leurs proches dans le cadre des mesures de protection de l'enfance ? Le juge des enfants est souvent confronté à des problématiques diffuses, dans le cadre de procédures au long cours. Élucider ces problématiques et accompagner leur résolution est un exercice délicat, où les faux pas peuvent coûter cher à l'enfant victime. Une fois l'atteinte sexuelle dénoncée, il incombera au juge des enfants d'accompagner le mineur et sa famille dans un processus pénal complexe et d'organiser la protection durable du mineur victime. En pratique et dans la durée, rien n'est simple en la matière.

***Éléments biographiques :** Magistrat, Félix Delaporte a exercé comme juge des enfants jusqu'en septembre 2020 auprès du Tribunal Judiciaire de Lille. Il est aujourd'hui affecté auprès du greffe de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). C'est au titre d'ancien juge des enfants qu'il s'exprime ici.

Melina Douchy-Oudot, Agrégée des Facultés de droit, Professeure à l'Université de Toulon, et avocat ecclésiastique (Officialité interdiocésaine de Marseille) :

La lutte contre les abus sexuels dans l'Église : le cadre canonique

***Résumé :** Cette intervention est déclinée en deux temps. La première de Mme Melina Douchy-Oudot élaboré le cadre canonique. La seconde par Mgr Thomas Dowd (voir ci-dessous) étaye celui-ci avec des exemples pratiques.

Quels sont les moyens du droit de l'Église pour lutter contre les abus sexuels ?

- 1752 canons forment le code de droit canonique promulgué par Jean Paul II, le 25 janvier 1983, dont 88 au Livre VI Les sanctions dans l'Église (CIC, c. 1311 à 1399) et 352 au Livre VII Les Procès (CIC, c. 1400 à 1752), dont 14 plus spécifiquement au procès pénal (CIC, c. 1717 à 1731) parmi lesquels 3 à l'action en réparation des dommages (CIC, c. 1729 à 1731).
- La répression des abus sexuels dans l'Église fait l'objet de toutes les attentions des autorités ecclésiales – « Nouvelles normes sur les délits les plus graves » au printemps 2010, *Motu proprio* en 2016 pour engager la responsabilité des évêques négligents dans la lutte, en 2019 autre *Motu proprio* sur le signalement des abus commis par des clercs ou des religieux, en 2019 toujours, « Dispositions propres à la cité du Vatican relatives à la protection des mineurs et des personnes vulnérables », enfin publication au cours de l'été 2020 d'un *vademecum* sur « Quelques points de procédure dans le traitement des abus sexuels sur mineur commis par des clercs ».

Ces procès qui se déroulent au sein de l'Église sont de vraies procédures canoniques destinées à lutter contre les abus commis dans l'Église.

- Connaître le cadre canonique - de répression et de réparation des abus - au sein de l'Église, rappeler les droits fondamentaux des personnes lors de sa mise en œuvre, établir les liens nécessaires avec les autorités de l'État, sont trois points cardinaux pour une lutte efficace contre les abus sexuels, sous réserve d'avoir un personnel suffisant et suffisamment formé pour sa bonne application.
- Vérifier l'application de ces procédures et la mise en œuvre de ces moyens de lutte est donc essentiel en termes d'efficacité de la répression des auteurs et de la protection des victimes.

***Bibliographie de l'intervention sur Internet** : Un vade-mecum de la Congrégation pour la doctrine de la foi **sur les procédures à observer en cas d'abus sur mineurs**. Cette Congrégation publie un « manuel d'instructions » afin de guider, étape par étape, ceux qui doivent procéder à la recherche de la vérité lorsqu'un enfant est victime d'abus commis par un membre du clergé. [Lire la suite](#) ; c'est Un manuel d'instructions appelé à évoluer par Cardinal Luis F. Ladaria SJ ; Un manuel qui explique comment agir lorsqu'un abus est signalé (entretien avec Mgr Giacomo Morandi)

***Éléments biographiques** : Mme Melina Douchy-Oudot a été avocat au Barreau de Toulon. Agrégée des Facultés de droit (Professeure à l'Université de Toulon), membre du Centre de Droit et de Politique Comparés Jean-Claude Escarras (UMR CNRS-DICE 7318), elle dirige le Master 2 Contentieux judiciaire. Avocat ecclésiastique, elle a obtenu la *Licentiae in jure canonico* à l'Institut de Droit Canonique de la Faculté de théologie de Strasbourg. Elle est spécialisée dans le procès civil, le contentieux familial, le droit des personnes, le droit de la famille, la théorie du droit, le droit canonique. Elle exerce ou a exercé de nombreuses responsabilités nationales et internationales.

***Parmi ses ouvrages** : *Droit processuel (Droit commun du procès)*, 11^{ème} éd. Dalloz, coll. Précis, 2021 (Ouvrage collectif) ; *Introduction au droit, Personnes, Famille*, 10^{ème} éd. Dalloz, coll. Hypercours, 2019 ; *Procédures relatives aux mineurs*, 1^{re} éd. Lexis-Nexis, coll. Guide, 2018, avec Laurent Sebag 2018 ; *Transmission, signification ou notification des actes (Les droits du requérant et du destinataire, aspects de droit interne, communautaire et international)*, 2^{ème} éd. Litec, coll. Pratique professionnelle, 2014, co-direction avec Bernard Menut (Ouvrage collectif) ; *Le grand oral : Protection des libertés et droits fondamentaux (Préparation au CRFPA)*, 9^{ème} éd. Montchrestien, 2017 (Ouvrage collectif) ; *Procédure civile*, 6^{ème} éd. Gualino, Manuel, 2014. *La justice européenne en marche*, co-direction de l'ouvrage avec E. Guinchard, éd. Dalloz, coll. Thèmes et commentaires, 2012 (ouvrage collectif) ; *Les contentieux familiaux*, co-direction de l'ouvrage avec I. Barrière-Brousse 2013, 2^{ème} éd. Lextenso, coll. Les intégrales, 2016 ; *La réforme du mariage, Analyse critique des mutations en matière familiale*, dir. de l'ouvrage, éd. DMM, 2013. *Travail et vie de famille, Perspective chrétienne*, éd. Artège 2020 (ouvrage écrit avec Pascal OUDOT)

[CV téléchargeable](#)

Thomas Dowd, Évêque du Diocèse de Sault-Sainte-Marie (Canada)

La lutte contre les abus sexuels dans l'Église : exemples pratiques

***Résumé** : L'intervention de Mgr Thomas Dowd poursuit celle de Mme Melina Douchy-Oudot qui aborde le cadre canonique que Mgr Dowd illustre par des cas pratiques. Voir plus loin le résumé des deux interventions.

***Éléments biographiques** : Mgr Thomas Dowd est ancien professeur au Grand Séminaire de Montréal, puis évêque auxiliaire de Montréal et enfin, depuis fin 2020, évêque du Diocèse de

Sault-Sainte-Marie. Diplômé de l'institut de Droit canonique de Strasbourg, il a contribué à la mise à jour de l'affaire Brian Boucher et à l'inculpation de ce dernier. [Le rapport de l'ex-juge Pepita G. Capriolo](#) sur l'ancien prêtre Brian Boucher (nov. 2020) raconte ainsi sa collaboration et son soutien à son travail, Mgr Thomas Dowd ayant été nommé « agent de liaison » par Mgr Lépine, archevêque de Montréal. Peu à peu, il est devenu un spécialiste des investigations canoniques pour son pays.

Deidre Du Bois, Avocate à la Cour, Luxembourg

Le cadre juridique des abus sexuels en Europe à travers quelques exemples

***Résumé** : L'intervention examinera, à travers la pratique de différents pays européens, la traitement pénologique des auteurs d'abus sexuels et la prise en charge des victimes corrélative.

***Éléments biographiques** : Deidre Du Bois, avocate à la Cour, est associée de l'étude Dupong, Krieps, Du Bois & Dias Videira. Elle était Vice-Présidente de la [Commission Consultative des Droits de l'Homme du Luxembourg](#) et membre de la [Commission Consultative Nationale d'Ethique pour les sciences de la Vie et de la Santé](#) avant d'intégrer en tant que Conseillère le [Conseil d'Etat](#) luxembourgeois en 2019. Elle est le membre luxembourgeois de l'association «[International Academy of Family Lawyers \(IAFL\)](#)».

Jean Ehret : directeur de la Luxembourg School of Religion & Society

Les abus sexuels, un défi pour la théologie

***Résumé**: Nous avons non seulement assisté à des abus sexuels, mais aussi à des discours qui en ont réduit la gravité, qui les ont cachés, voire niés. Quelle place revient dans ce contexte à la théologie comme discours ecclésiastique? Y aurait-il des stratégies discursives qui contribueraient à de telles attitudes? Comment théologiser de façon à ce que la réalité y trouve sa place?

***Éléments biographiques** : Jean Ehret, directeur de la LSRS, professeur de théologie et spiritualité, docteur en langue et littérature françaises, docteur en théologie, membre de la section des sciences morales et politiques de l'Institut grand-ducal, vice-président de la section France et francophonie de l'AETC. Champs de recherche: esthétique; épistémologie; religions, sociétés pluralistes & État.

***Dernières publications**: « Die geistig-geistliche Macht der Musik. Versuch einer differenzierenden Bestimmung », in : Wolfgang W. Müller, Franc Wagner (Hg.), *Religion – Musik – Macht. Musikalische Dimensionen einer ästhetischen Theologie*, „TeNOR – Text und Normativität“ Band 8, Basel, Schwabe Verlag, 2021, 57-97; « La situation juridique du culte musulman au Grand-Duché de Luxembourg : La convention du 26 janvier 2015 entre l'État du

Grand-Duché de Luxembourg et la Shoura dans son contexte historique, sociale et politique, in : Alberto F. Ambrosio, Laurent Mignon (dir.) : *Penser l'islam en Europe*, Paris, Hermann, 2021, p. 186-206; « Ästhetik, Poetik und Rhetorik des lebendigen Wortes », in : *Handbuch homiletische Rhetorik*, Berlin, de Gruyter, (à paraître en 2021). Voir www.lsrs.lu/article725.

Ludovic Fossey, Premier vice-président chargé de l'application des peines au tribunal judiciaire de Créteil

Appliquer la sanction et prévenir la récidive

***Résumé** : L'intervention se penchera sur le cadre judiciaire des soins :

- en milieu fermé, une incitation forte aux soins,
- en milieu ouvert, l'obligation de soin et l'injonction de soins.

Il évoquera l'articulation des interventions justice/santé ainsi que la nécessité de développer la prévention en matière de déviance sexuelle.

***Éléments biographiques** : Ludovic Fossey est premier vice-président chargé de l'application des peines au tribunal judiciaire de Créteil. Il est également Administrateur à l'association nationale des juges de l'application des peines.

Anne Gindensperger : commissaire divisionnaire, Police nationale, Direction départementale de la sécurité publique du Bas-Rhin (DDSP)

L'auteur d'abus sexuel: Le travail des enquêteurs en charge des investigations sur les auteurs d'abus sexuels: Focus sur le travail spécialisé des enquêteurs de la brigade des mineurs

***Résumé** : L'intervention dans le cadre de la table ronde portant sur l'auteur d'abus sexuel précisera le travail de l'enquêteur chargé de mener les investigations sur l'auteur d'abus sexuels: l'ensemble des actes de l'enquête judiciaire, la recherche des preuves et la caractérisation des éléments de l'infraction, le point de vue sur les investigations qui peuvent être menées. Expérience issue des affaires initiées et confiées à la brigade des mineurs de la Sûreté départementale de Strasbourg.

***Éléments biographiques** : Anne Gindensperger est commissaire divisionnaire de police, elle dirige depuis 2014 le service de la Sûreté départementale de la Direction départementale de la sécurité publique du Bas-Rhin, elle y est en charge de l'investigation. Au sein de son service sont positionnées toutes les brigades spécialisées qui couvrent tous les champs de l'investigation, spécialisée ou non. Les enquêteurs de la brigade des mineurs occupent une place

à part au sein de la Sûreté départementale: ils bénéficient de formations très spécialisées et qualifiantes et font l'objet d'une sélection parmi tout un panel d'enquêteur, leur profil devant leur permettre d'œuvrer au quotidien au contact de victimes mineures, voire majeures (mais mineures au moment des faits dont elles ont été victimes).

Gerhard Kruip, professeur d'anthropologie chrétienne et d'éthique sociale à l'Université de Mayence (Mainz, De)

Le chemin synodal en Allemagne

* **Résumé:** Quels sont les étapes majeures et les thèmes essentiels du « Chemin synodal » en Allemagne ? Est-ce qu'on peut attendre des résultats et est-ce que Rome pourra les accepter ? Est-ce que ce « Chemin synodal » pourrait être une solution pour d'autres églises locales ?

* **Éléments biographiques :** Né en 1957, Gerhard Kruip a fait des études de philosophie, mathématiques et théologie catholique à Würzburg, à Paris et au Mexique. Dès 2006, il est professeur d'Anthropologie chrétienne et Éthique sociale à la Faculté de Théologie catholique à Mayence (Allemagne). Ses intérêts de recherche sont l'Église en Amérique Latine, la Théologie de la libération, les questions de justice au niveau national et global ainsi que la réforme de l'Église.

Lien hypertexte au CV : <https://www.sozialethik.kath.theologie.uni-mainz.de/vita-id-120/>

* **Publications récentes sur le thème du congrès :** « Betroffenheit und Reue reichen nicht! Was auf die MHG-Studie folgen muss ». In: *Herder Korrespondenz* 72 (2018) 11, 13-16; zusammen mit Luisa Fischer: „Verbesserung der Gesprächskultur Ja – aber kaum inhaltliche und strukturelle Fortschritte! Eine Zwischenbilanz des Gesprächsprozesses “Im Heute glauben”. In: Martin Kirschner und Joachim Schmiedl (Hg.): *Der Dialog geht weiter. Ergebnisse und Perspektiven des Gesprächsprozesses*. Freiburg : Herder, 26-43 ; Editions de revues sur le thème de la réforme de l'Église : *ET-Studies* 11(2020)2, *Amosinternational* 14(2020)1.

Élisabeth Laporte, rectrice de l'académie de Strasbourg

Prévenir l'infraction. Prévention et éducation de l'enfant dans le cadre de l'Éducation Nationale

***Résumé :** L'intervention portera sur la manière dont s'organise la prévention de la pédocriminalité et les perspectives et outils pour l'éducation de l'enfant dans le cadre de l'Éducation Nationale.

***Éléments biographiques :** Elisabeth LAPORTE, agrégée d'allemand, est titulaire d'un DEA de littérature allemande. Elle débute sa carrière en 1979 comme professeur de français en

Allemagne à Heidelberg et à Berlin-Ouest, puis comme professeur d'allemand en France, tour à tour en collège, lycée et classes préparatoires aux grandes écoles, dans l'académie de Toulouse, d'Orléans-Tours, puis de Versailles. En 2002, après sa réussite au concours de recrutement dans le corps des personnels de direction, elle varie ses expériences de pilotage à la tête d'établissements très variés et complexes qui enrichissent sa connaissance des publics scolaires, de leurs besoins spécifiques et des partenariats, notamment dans les réseaux d'éducation prioritaire. Elle dirigera également le GRETA de La Défense pendant deux années où, là encore, elle acquiert une compétence fine en personnalisation des parcours et en ingénierie de formation.

Elisabeth LAPORTE est retenue par le ministère en 2009 pour exercer des emplois du haut encadrement. Inspectrice d'académie adjointe pendant deux ans dans le Bas-Rhin, elle sera rapidement nommée inspectrice d'académie de l'Oise (académie d'Amiens) en 2011, puis inspectrice d'académie du Val-de-Marne (académie de Créteil) en 2013, avant d'être recrutée au sein de l'inspection générale de l'éducation nationale en 2015. Très vite, elle aspire à retrouver le terrain et l'action. En janvier 2017, elle est autorisée à exercer à nouveau des fonctions d'inspectrice d'académie. Elle sera nommée en Dordogne (académie de Bordeaux) où elle ne restera qu'une année avant d'être appelée à rejoindre le département de la Haute-Garonne (académie de Toulouse). Elle y restera deux années avant d'être nommée en Conseil des ministres, le mercredi 5 février, rectrice de l'académie de Strasbourg.

Alessandra Pozzo, Chargée de recherche au Laboratoire d'Études sur les Monothéismes

L'usage des textes inspirés dans les stratégies d'emprise

***Résumé :** Le travail de relecture des différentes facettes du phénomène des abus – de pouvoir, spirituels et sexuels -, perpétrés par des personnes en responsabilité, consacrés et religieux, au sein de l'Église catholique peut et doit aussi concerner des textes qui ont depuis toujours été considéré comme *inspirés*, tels les règles de vie auxquelles on se réfère pour imaginer le style et le rythme de vie d'une communauté. Si le fondateur lui-même n'a pas déjà inséré dans une règle de vie ou dans les constitutions d'une congrégation des *traces* problématiques par rapport à une posture évangélique et qui favorisent une éventuelle conduite sectaire et manipulatrice, parfois il a détourné les passages d'une autre règle de vie, d'œuvres spirituelles, théologiques ou philosophiques, y compris des passages bibliques ou évangéliques, pour s'appuyer sur ces textes afin de soutenir ses abus par des œuvres faisant autorité. Cette habitude n'est pas récente : elle plonge ses racines dans l'attitude élitiste, typique des groupes aux tendances sectaires et aux relents gnostiques de toute époque et dont Carlo Ginzburg a brossé un excellent portrait dans son livre sur le *Nicodémisme*. Parmi les « leitmots » des nicodémites, on peut signaler l'extrapolation du passage évangélique « ne donnez pas vos perles aux pourceaux » pour justifier leur conduite élitiste. Cette phrase évangélique extrapolée de son contexte et insérée dans un discours manipulatoire assume des contours nouveaux et devient le *mot clé*, autour duquel une communication malveillante peut se greffer. La difficulté est que ce genre de propos

se transmet souvent oralement au cours d'un abus déjà bien appuyé par une stratégie de la séduction. Retour sur la pratique d'*usage* d'un *texte sacré* ou *inspiré* qui fait l'économie d'une *interprétation* correcte en faveur de la poursuite d'un objectif bien précis, suivant les principes illustrés par Umberto Eco dans *Les Limites de l'interprétation*.

***Bibliographie pour l'intervention :** Eco, Umberto, *I limiti dell'interpretazione*, Milano, Bompiani, 1990 (tr. fr. par Myriem Bouzaher, *Les Limites de l'interprétation*, Paris, Grasset, 1992). Ginzburg, Carlo, *Il Nicodemismo: Simulazione e dissimulazione religiosa nell'Europa del '500*, Torino, Einaudi, 1970

***Biographie :** Chargée de recherche au Laboratoire d'Études sur les Monothéismes, CNRS, PSL, UMR 8584, avec un projet sur les stratégies de la dissimulation et de la manipulation. Docteur en sciences du langage (EHESS, Paris) et en sémiotique (Université de Bologne, Italie). Après avoir dirigé un séminaire sur les langages cryptiques à l'EHESS de Paris entre 2009 et 2015, Alessandra Pozzo est actuellement chargée de recherche en sciences du langage au CNRS, membre du Laboratoire d'Études sur les Monothéismes (CNRS - PSL - LEM - UMR 8584). Son projet de recherche porte sur la communication secrète et la dissimulation sous ses différentes formes. Auparavant elle a étudié deux langages non articulés en mots : le grommelot et la glossolalie.

***Publications :** Elle est l'auteur entre autres de «Semiotica della dissimulazione/ Semiotics of Concealment», in Alessandra Pozzo (dir.), *Versus, Quaderni di studi semiotici*, n. 130, 1/2020, Il Mulino, Bologna ; *La Glossolalie en Occident*, Les Belles Lettres, Paris 2013 ; *Grrr...grammelot. Parlare senza parole. Dai primi balbettii al grammelot di Dario Fo*, Clueb, Bologna, 1995

CV téléchargeable : <https://lem-umr8584.cnrs.fr/?Alessandra-POZZO&lang=fr>

Jean-Georges Rohmer, médecin psychiatre, praticien hospitalier au CHRU Strasbourg, Responsable du CRAVS Alsace

1. L'auteur d'abus sexuels : Le point de vue du psychiatre – 2. Prévenir la récidive

***Résumé :** L'auteur interviendra en table ronde sur deux aspects qui constituent son expérience professionnelle :

1. L'auteur d'abus sexuels : les connaissances autour du passage à l'acte sexuel abusif (car pas toujours violent) ont grandement progressé ces 20 dernières années avec le développement des sciences cognitives, de la neuropsychologie sociale et de l'intérêt de certains psychiatres pour ce genre de transgression... La description quasi entomologique de l'acte a fait place dans des centres spécialisés à une caractérisation de la violence fondée sur un modèle bio-psychosocial permettant de replacer l'auteur (et d'ailleurs ses victimes) dans une approche explicative cohérente du passage à l'acte. Les traits psychopathologiques de l'agresseur sont certes

déterminants, mais on ne peut plus actuellement faire l'économie d'une étude et d'une prise en charge conjointe de la victime et du contexte de la violence. Aucune prise en charge de l'agresseur ne conduit à des résultats probants si elle reste isolée.

2. Prévenir la récidive : à partir du modèle de contexte bio-psychosocial du passage à l'acte violent et éventuellement sexuel, il devient plus aisés de quantifier les deux éléments cliniques clefs fondant l'agression : le degré d'impulsivité de l'agresseur et ses déficits dans les cognitions sociales qui doivent être pris en charge. Les autres indicateurs d'environnement (plus ou moins favorables à la récidive ou d'ailleurs à la non-réitération) doivent également faire l'objet d'interventions qui dépassent largement le champ d'action de la psychiatrie et nécessitent donc une collaboration étroite avec la Justice et les Services Sociaux. L'étude de la (des) victime(s) est également importante puisqu'elle permet souvent de préciser le champ de nocivité de l'agresseur. La collaboration bienveillante avec les victimes et leurs thérapeutes est ainsi particulièrement utile à la prise en charge des agresseurs. Elle est malheureusement mal comprise par le public car elle est faussement assimilée à une démarche de recherche de culpabilité. Avec tous ces éléments, il devient plus facile d'éviter la récidive si tant est que ces études débouchent sur une réelle volonté d'attribuer des moyens pour le soin des agresseurs et surtout sur une démarche volontariste de priorisation des moyens en fonction des risques et donc des profils. En France on est loin de cette réflexion puisque la notion de « risque zéro » conduit à la dispersion des moyens voire à leur concentration sur les cas les plus simples, les résultats étant bien entendu plus faciles à obtenir. Les outils sont là, nous attendons les décisions politiques nécessaire à leur efficience !

***Éléments biographiques :** Jean-Georges Rohmer est médecin psychiatre, praticien hospitalier au Pôle de Psychiatrie, Santé Mentale et Addictologie du CHRU Strasbourg. Il est responsable du CRAVS Alsace c'est-à-dire le Centre Ressource pour l'Aide à la prise en charge des auteurs de Violences Sexuelle. Il est psychiatre à l'Unité Médicale d'Intervention du RAID.

***Bibliographie pour l'intervention :** Robert I. Simon, Kenneth Tardif, *Textbook of violence assessment and management*, American Psychiatric Publishing 2008 ; Christopher J. Patrick, *Handbook of psychopathy*, The Guilford Press 2006 ; Jean Decety & John T. Cacioppo, *The Oxford Handbook of Social neuroscience*, 2011 ; Roman Pascal, *Les violences sexuelles à l'adolescence, comprendre, accueillir, prévenir*, Elsevier Masson, 2012 ; Franca Cortoni, Thierry H. Pham, *Traité de l'agression sexuelle*, Psy Mardaga, 2017.

Muriel Salmona, Psychiatre-Psychothérapeute, formatrice en psychotraumatologie et en victimologie

Le traumatisme psychologique de la victime d'abus

*** Résumé :** L'intervention évoque l'expérience pratique de Mme Salmona dans l'écoute des victimes.

***Éléments biographiques :** Muriel Salmona est Psychiatre-Psychothérapeute, chercheuse et Formatrice en psychotraumatologie et en victimologie, Présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie.

Jean-Marc Sauvé, vice-président honoraire du Conseil d'État, Président de la CIASE

Écouter et apprendre des victimes dans le cadre de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église

*** Résumé :** [La Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église](#) (CIASE) réunit des femmes et des hommes aux compétences reconnues dans les domaines de la médecine, de la psychiatrie, de la santé, des sciences sociales, du droit, de l'histoire et de la théologie. Elle est pluraliste et comprend des incroyants et des croyants de toutes confessions.

Sa mission est de mesurer l'ampleur des abus sexuels commis au sein de l'Église sur des mineurs et des personnes vulnérables par des clercs et des religieux depuis 1950, d'étudier la manière dont ces affaires ont été traitées et d'évaluer les mesures prises depuis le début des années 2000 par l'Église de France, afin de formuler des recommandations pour que de tels crimes et délits ne se reproduisent pas et que les victimes fassent l'objet d'une prise en charge appropriée.

La commission retient une définition large de l'abus sexuel, entendu comme toute agression, exploitation ou atteinte sexuelle, sous quelque forme que ce soit.

***Éléments biographiques :** Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une licence ès sciences économiques, Jean-Marc Sauvé est ancien élève de l'École nationale d'administration (promotion André Malraux 1975-1977). Il a rejoint le Conseil d'État en 1977. Il en a été le vice-président de 2006 à 2018. Il a, parallèlement, présidé le conseil d'administration de l'ENA et, jusqu'en décembre 2013, la Commission pour la transparence financière de la vie politique. Il a exercé, à l'extérieur du Conseil d'État, plusieurs fonctions : conseiller technique au cabinet du garde des Sceaux (Maurice Faure, puis Robert Badinter) ; directeur de l'administration générale et de l'équipement au ministère de la Justice de 1983 à 1988 ; directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur de 1988 à 1994 ; préfet de l'Aisne et, de 1995 à 2006, secrétaire général du Gouvernement. Parallèlement à cette fonction, il a présidé le conseil d'administration de l'Académie de France à Rome de 1999 à 2008 et il a été administrateur du Musée du Louvre de 2002 à 2008.

Jean-Marc Sauvé a présidé de 2010 à 2018 le comité chargé d'évaluer l'aptitude des candidats aux fonctions de juge et d'avocat général à la Cour de justice et au Tribunal de l'Union européenne (Comité de l'article 255 TFUE).

Il préside la Cité internationale universitaire de Paris depuis octobre 2017 et la Fondation Apprentis d'Auteuil depuis mai 2018. Il est également le président des comités d'éthique du

comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris et de la Société de livraison des ouvrages olympiques. Il a été nommé en novembre 2018 président de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE : <https://www.ciase.fr/>).

Gioia Scappucci, Secrétaire Exécutive du Comité de Lanzarote au Conseil de l'Europe :

La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

* **Résumé** : Cette Convention du Conseil de l'Europe, également connue comme « Convention de Lanzarote » (en raison de l'endroit où elle a été ouverte à la signature) est l'instrument juridique international (à vocation universelle) le plus complet et le plus ambitieux en matière de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Ses rédacteurs ont pris pour point de départ les normes pertinentes des Nations Unies et du Conseil de l'Europe et ont étendu leur champ d'application à tous les types possibles d'infractions sexuelles à l'égard des enfants (dont l'abus sexuel sur un enfant, l'exploitation des enfants à des fins de prostitution, la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles et la corruption d'enfants en les exposant à des contenus et à des activités à caractère sexuel et infractions liées à du matériel en rapport avec des abus d'enfants). Elle couvre également la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication. La Convention énonce que les États doivent élaborer une législation spécifique érigent ces actes en infraction pénale et prendre des mesures en mettant l'accent sur la nécessité de préserver avant tout l'intérêt supérieur de l'enfant, pour empêcher les violences sexuelles mais aussi pour protéger les enfants victimes et poursuivre en justice les auteurs d'infractions. En outre, elle encourage la coopération internationale pour atteindre ces mêmes objectifs.

Le « [Comité de Lanzarote](#) » est l'organe établi pour assurer le [suivi](#) de la mise en œuvre effective de la Convention par ses Parties. Le Comité est également chargé de dégager des [bonnes pratiques](#), notamment lors d'activités de renforcement des capacités (visites d'étude, conférences, échanges d'informations, etc.).

La présentation aura pour but d'esquisser :

- 1) Les obligations des États en vertu de la Convention de Lanzarote
- 2) La procédure de mise en œuvre de la Convention de Lanzarote
- 3) Les travaux en cours du Comité de Lanzarote

* **Éléments biographiques** : Gioia SCAPPUCCI est administratrice au Conseil de l'Europe depuis 2001. Depuis 2012, elle est Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote au sein du Service des droits des enfants. Auparavant, elle a travaillé au sein du secrétariat du Comité européen des droits sociaux, de celui du Comité directeur des droits de l'homme (CDDH), ainsi que du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

Avant de rejoindre le Conseil de l'Europe, Gioia Scappucci a travaillé pour le Secrétariat de la Commission des Épiscopats de l'Union européenne (COMECE). Elle a également été assistante académique au Collège d'Europe à Bruges (Belgique) pendant quelques années.

Gioia Scappucci est diplômée en sciences politiques (université La Sapienza de Rome) et titulaire d'un master en administration et politiques européennes (Collège d'Europe, Bruges).

<http://www.coe.int/children>; www.coe.int/lanzarote

Éléonore Tergoressé, Substitut du Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Strasbourg

Le signalement aux autorités

* **Résumé :** Après un bref historique de la protection de l'enfance et de la procédure de signalement, il sera évoqué les différentes entre les dénonciations d'infraction, les signalements et les simples informations préoccupantes, et la façon dont ces notions interagissent. Point de départ de toute procédure concernant l'enfance en danger, le signalement intéressé à la fois la Justice et le Département, chacun ayant un rôle moteur dans le dispositif de protection de l'enfance à la française, il sera évoqué la façon dont ce signalement est traité et évolue en procédure civile ou pénale.

Fortement marqué par l'affaire d'Outreau, le système français est également en pleine mutation actuellement sur la définition des infractions sexuelles sur mineurs, et un point sera fait sur l'état du droit positif en fonction de l'avancée des différentes lois en cours d'examen à l'Assemblée Nationale.

* **Éléments biographiques :** Éléonore Tergoressé est diplômée de l'Institut d'Études politiques de Paris, et magistrat depuis 2015. Après une première expérience en tant que juge d'application des peines à Cayenne en Guyane Française, elle est depuis septembre 2018 substitut au Pôle Mineurs-Famille du parquet de Strasbourg.

Marie-Jo Thiel, professeure à la faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg

Les abus engendrés par l'excès de pouvoir

***Résumé :** Il est rare qu'un prédateur agresse d'emblée sexuellement ses victimes. Le plus souvent, il s'y prend par étapes, passant de la séduction narcissique à l'abus de pouvoir qui se traduit par l'emprise, l'abus spirituel, l'abus de conscience, voire les abus financiers... Or, bien des structures facilitent cela par leur fonctionnement systémique, y compris dans l'Église catholique. Aujourd'hui, sous la pression des médias, les abus sexuels sont finalement de plus en plus reconnus, traités, mais pour le moment, les abus de pouvoir continuent de faire des

ravages sans qu'il soit facile de les dénoncer car pour eux, quand ils sont commis dans le cadre de l'Église, il reste difficile d'engager une investigation au niveau de la justice civile, la seule – bien souvent – à même d'enquêter de façon impartiale...

* **Éléments biographiques :** Marie-Jo Thiel est professeure d'éthique philosophique et théologique à la faculté de théologie catholique et directrice du CEERE (Centre européen d'enseignement et de recherche en éthique) de l'Université de Strasbourg. Médecin de formation, elle a été membre du Groupe européen des sciences et nouvelles technologies (GEE) pour l'Union européenne et présidente de l'association européenne de théologie catholique. Elle est toujours membre titulaire de l'académie pontificale pour la vie.

***Publications :** Elle a écrit ou dirigé de nombreux ouvrages dont *L'automne de la vie* (PUS, 2013), *Ethical challenges of Ageing* (RSM, 2013), *Les enjeux éthiques du handicap* (PUS, 2014), *Ethische Fragen der « Behinderung ». Ethical Challenges of Disability* (Lit, 2014), *Souhaitable vulnérabilité ?* (PUS 2016), *Au nom de la dignité de l'être humain*. Bayard, 2013. *Faites que je meure vivant ! Vieillir, mourir, vivre*. Bayard, 2013. *La Santé augmentée : réaliste ou totalitaire ?* Bayard, 2014. *Le défi de la fraternité. The Challenge of Fraternity* (Lit Verlag 2018); *Peuple et populisme, identité et nation* (PUS 2020) ; *La vulnérabilité au prisme du monde technologique* (PUS 2020).

Et pour la question des abus : *L'Église catholique face aux abus sexuels sur mineurs* (Bayard, 2019) ; Marie-Jo Thiel, « Les dys-relations déshumanisantes du cléricalisme » in Bertrand Dumas & Thibault Joubert (éd.), *La tentation du cléricalisme. Essai de qualification théologique et canonique*, *Revue de Droit canonique*, 2020, tome 70/ 1-2. Marie-Jo Thiel, « Une institution en crise ou bien une crise institutionnalisée », in Stéphane Joulain, Karlijn Demasure, Jean-Guy Nadeau (dir.), *L'Église déchirée. Comprendre et traverser la crise des agressions sexuelles sur mineurs*, Montrouge, Ed. Bayard, sept. 2021.

<http://ethique.unistra.fr> ; <https://theocatho.unistra.fr/faculte/equipe-enseignante/enseignants-rechercheurs/thiel-marie-jo/>

Driffa Wirrmann, psychiatre spécialisée en criminologie et victimologie :

L'auteur d'abus sexuels. Aspect criminologique

* **Résumé :** L'intervention se penche l'étude et l'analyse des phénomènes de violences sexuelles mais aussi leur rapport à la violence dite non sexuelle. Cette approche n'est pas seulement clinique : elle ambitionne d'identifier des facteurs spécifiques d'ordre individuel ou inhérent à une population (facteurs de risque, de protection, et de désistance...). Enfin, elle tentera d'élaborer des modèles pertinents ainsi que leurs déclinaisons sous forme de protocoles thérapeutiques, de prise en charge et de prévention.

* **Éléments biographiques :** Driffa Wirrmann est praticien hospitalier psychiatre, spécialisée en psychiatrie criminelle, en victimologie et psychopathologique de l'adolescent. Elle est

adjointe du Centre Ressources pour Auteurs de Violence Sexuelle Alsace, médecin coordonnateur, membre de la Commission Départementale des Soins Psychiatriques

Grand merci à tous les intervenant.e.s de ces journées !

Une publication aux PUS suivra rapidement ces JIE.

Restez en contact en vous abonnant à la lettre du CEERE : c'est gratuit !